

## NOUVEL APPEL A PROJETS EN FAVEUR DES GRAPPES D'ENTREPRISES

Le 29 janvier dernier, Michel Mercier, Ministre chargé de l'Aménagement du territoire, a lancé un appel à projets en faveur des grappes d'entreprises constituées principalement de TPE et de PME.

Les grappes d'entreprises sont des regroupements, sur un territoire circonscrit, d'entreprises exerçant généralement dans un même domaine d'activité.

Dotées d'une structure de gouvernance propre et d'une stratégie collective, elles constituent des espaces de mutualisation des moyens en termes de compétences, d'innovation, d'emploi, d'organisation du travail, de développement international, de communication, etc.

**L'appel à projets a pour objectif d'apporter un appui de l'État aux initiatives exemplaires en la matière.**

Avec un budget spécifique **de 20 M€ en 2010 et 2011**, il permettra de soutenir une centaine de grappes d'entreprises, en leur permettant de concrétiser des projets visant à améliorer la compétitivité et la performance de leurs membres.

**La dynamique des grappes d'entreprises doit permettre le renforcement de la compétitivité des PME et de leur ancrage territorial.**

La complémentarité et le développement de relations étroites avec les pôles de compétitivité de leur domaine devront être recherchés.

Les pôles de compétitivité ne sont pas éligibles. Une entreprise peut toutefois être membre d'une grappe d'entreprises et d'un pôle de compétitivité, pour des motivations différentes et complémentaires.

**« Grappes d'entreprises » n'est pas un label** ne doit pas être utilisé en ce sens. Il ne doit en particulier pas nuire à la visibilité des labels attribués, par les collectivités territoriales.

Les lauréats devront indiquer sur leurs documents de communication la phrase suivante qui ne peut faire l'objet ni de simplification ni de modifications : « *Lauréat sélection nationale des grappes d'entreprises 2010* ». Le logo DIACT (DATAR) y sera rattaché.

Le site dédié aux grappes d'entreprises :

[http://www.diact.gouv.fr/fr\\_1/amenagement\\_du\\_territoire\\_655/grappes\\_entreprises\\_798/](http://www.diact.gouv.fr/fr_1/amenagement_du_territoire_655/grappes_entreprises_798/)

Source : DGClS – Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services – Novembre 2009